

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 16**

**Nombre d'administrateurs représentés : 2**

**Administrateurs présents :**

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés :**

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Finances – Rapport d'orientations budgétaires 2026**

*Rapporteur : M. le Président*

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités et établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus, le Président organise au sein de l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat sur les orientations budgétaires. Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires présentant la structure et l'évolution des effectifs, des recettes et dépenses, les engagements plurianuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 reprend les enjeux principaux des orientations budgétaires du CIAS Arlysère.

Le vote du budget du CIAS Arlysère est prévu en décembre prochain.

***M. le Président ouvre le débat sur les Orientations Budgétaires 2026 du CIAS Arlysère.***

*Le CIAS Arlysère doit se conformer aux prescriptions du Code général des collectivités territoriales et tenir un Débat d'Orientation Budgétaire.*

*Ce débat permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre sur la stratégie financière.*

*Le CIAS Arlysère, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, prépare ainsi son huitième budget pour l'année 2026.*

*Les évolutions depuis 2019 ont été importantes dont le passage de 10 budgets à 5 pour l'année 2026.*

*Le vote du Budget principal 2026 et des budgets annexes du CIAS Arlysère est prévu au prochain CA du 16 décembre 2025.*

**1 Budget Principal :**

- *Petite Enfance*
- *Enfance-Jeunesse*
- *Portage de repas à domicile*
- *Téléalarme*
- *Animations pour les personnes âgées*
- *Les associations*
- *Activités de l'administration générale utiles au fonctionnement de l'ensemble des services du CIAS*

**5 Budgets annexes :**

- *Résidence autonomie Arlysère*
- *EHPAD Arlysère*
- *AJT*
- *Nouveauté : Budget Pôle Domicile Service Aide Mixte (SSIAD/SAAD/CRT/ESAD)*

*Le territoire connaît des évolutions démographiques, économiques et sociales qui impactent fortement l'activité du CIAS Arlysère.*

- *Vieillissement de la population et hausse de la dépendance : Arlysère connaît un vieillissement marqué de sa population. La proportion de personnes âgées en perte d'autonomie progresse, générant un besoin accru en services d'accompagnement, de prévention et de coordination du parcours de vie.*

- *Tensions sur le marché de l'emploi et difficultés de recrutement : Le recrutement dans les métiers du soin, de l'accompagnement social demeure particulièrement complexe.*
- *Cadre financier contraint et marges de manœuvre limitées : Les orientations financières sont très encadrées par les règles de tarification publique, les financements sociaux et médico-sociaux et la réglementation CAF. Cela laisse peu de marge d'adaptation pour répondre aux évolutions des besoins, absorber l'inflation ou moderniser l'offre de services et tout simplement couvrir la hausse des charges de structure.*
- *Renforcement des normes et exigences réglementaires : Les politiques publiques renforcent les normes de qualité, et de sécurité tant pour l'accueil du jeune enfant (référentiel qualité) que pour l'accompagnement des personnes âgées (HAS, CPOM, contrôle des établissements, prévention du risque). Ces obligations nécessitent des compétences spécifiques, des outils dédiés et des investissements humains et matériels couteux.*
- *Attentes accrues des usagers et des familles : Les familles expriment des attentes plus fortes en termes de flexibilité, de qualité d'accueil, de continuité de services et d'accompagnement personnalisé, que ce soit pour la garde des jeunes enfants ou le soutien aux personnes âgées.*

**Sophie GHIRON, Directrice du CIAS Arlysère, présente par services les orientations budgétaires 2026.**

#### **Petite Enfance :**

##### **Activités Petite enfance 2024 :**

- *392 enfants accueillis sur les 188 places permanentes du territoire pour les 10 établissements*
- *Les 5 relais Petite enfance du territoire concernent 239 assistantes maternelles soit 778 places potentielles*

*L'analyse montre que moins d'enfants différents (1,4 enfants par place) sont accueillis pour un taux d'occupation qui reste stable.*

##### **Orientations budgétaires 2026 pour 168 places d'accueil collectif et les 5 relais Petite enfance :**

- *Dépenses totales de 4 048 631 € dont 86 % de masse salariale*
- *Recettes proviennent de :*
  - ✓ *Des familles : 607 000 € soit 14 %*
  - ✓ *De la CAF : 1 978 700 € soit 48 %*
  - ✓ *Du CIAS Arlysère : 1 574 441 € soit 37 %*

*Le cout prévisionnel d'une place d'accueil collectif est de 22 169 € dont 7 607 € de reste à charge pour le CIAS Arlysère.*

#### **Enfance-Jeunesse :**

##### **Activités Enfance-Jeunesse 2024 :**

- *Accueils périscolaires : 256 places sur 10 sites pour 533 enfants*
- *Centres de loisirs enfant : 135 places sur 3 sites pour 680 enfants accueillis*
- *Centre de loisirs jeunesse : 188 jeunes*

##### **Orientations budgétaires 2026 Enfance-Jeunesse :**

- *Dépenses totales de 963 743 € dont 85 % de charges personnel*
- *Pour le périscolaire, la part de la masse salariale monte à 95 % des dépenses*
- *Recettes proviennent notamment de :*
  - ✓ *Des familles : 261 000 € soit 27 %*
  - ✓ *De la CAF : 217 000 € soit 23 %*
  - ✓ *Du CIAS Arlysère : 411 573 € soit 42 %*

*Le coût moyen prévisionnel 2026 d'une place :*

- ✓ *Accueils de loisirs : 4 153 € dont 2 019 € à charge de la collectivité*
- ✓ *Accueils périscolaires : 1 197 € dont 315 € à charge de la collectivité*
- ✓ *Jeunesse : 689 € par jeune accueilli dont 396 € à charge de la collectivité*

**Personnes âgées :**

**Activités 2024 au domicile :**

- Téléalarme : 396 bénéficiaires
- Portage des repas : 451 bénéficiaires pour 59 944 repas livrés (164 repas jours)
- Aide à domicile : 460 bénéficiaires
- Soins à domicile : 100 bénéficiaires et 30 sur l'ESAD

*L'analyse montre que les besoins sont de plus en plus importants avec des difficultés pour répondre sur les services nécessitant du personnel spécifique.*

**Orientations budgétaires 2026 :**

- Personnes âgées à domicile comprenant la téléalarme, le portage des repas, le secteur animation : 1 002 564 € pour un reste à charge de 91 012 € pour la collectivité.
- Le coût prévisionnel pour la collectivité est de 0,73 € par repas livré.
- La téléalarme est un service équilibré.

**Orientations budgétaires 2026 du SAD mixte :**

- Les dépenses s'élèvent à 5 065 030 € pour un résultat déficitaire de 481 691 € sans subvention affecté de la collectivité.
- Pour les services du SSIAD, du CRT et de l'ESAD l'ensemble des coûts sont supportés par l'ARS.
- Le service d'aide à domicile reste fortement déficitaire.

**Activités 2024 des établissements :**

- Résidence autonomie : 124 résidents pour 122 places
- Accueil de jour Thérapeutique : 29 personnes âgées sur les 10 places
- EHPAD : 239 résidents ont été accueillis sur les 188 places

**Orientations budgétaires 2026 :**

- Dépenses totales : RA 1 412 981 € de dépenses dont 47 % de masse salariale couvertes par les recettes des résidents
- Dépenses totales pour les EHPAD : 13 725 787 € dont 71 % de masse salariale financées par les résidents, l'ARS et le Département.

*Le cout annuel moyen sur les 3 EHPAD est 69 674 € par lit financé à 41 % par l'ARS, 36 % par les résidents et 16 % par le Département.*

*Pour les RA, le cout annuel moyen par place est de 12 729 € couvert par les résidents.*

## Orientations budgétaires 2026

	ROB 2026			
	Dépenses totales	Masse salariale	Recettes	Reste à charge
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Administration générale	1 131 290	330 000	400 966	-730 324
Petite enfance	4 048 631	3 508 041	2 626 760	-1 421 871
Enfance jeunesse	963 743	821 495	552 170	-411 573
Personnes âgées	1 002 564	202 724	911 552	-91 012
Association	445 220		0	-445 220
Subvention agglomération			3 100 000	3 100 000
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>7 591 448</b>	<b>4 862 260</b>	<b>7 591 448</b>	<b>0</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>				
EHPAD Arlysere				
EPHAD Ugine	5 335 345	3 923 140	5 111 461	-223 884
EPHAD Frontenex	5 635 580	3 946 098	5 440 639	-194 941
EPHAD La Bathie	2 754 862	1 942 708	2 700 358	-54 504
TOTAL	13 725 787	9 811 946	13 252 458	-473 329
RA ARLYSERE				
RA ugine	608 070	241 000	560 980	-47 090
RA Albertville	804 911	468 550	752 865	-52 046
TOTAL	1 412 981	709 550	1 313 845	-99 136
AJA Albertville	295 310	216 440	312 385	17 075
SERVICE DOMICILE				
SAAD Arlysere	2 345 010	2 106 400	1 921 559	-423 451
SSIAD Arlysere	1 900 680	1 495 960	1 912 060	11 380
CRT	429 449	350 674	403 432	-26 017
ESAD	389 891	339 126	346 288	-43 603
TOTAL	5 065 030	4 292 160	4 583 339	-481 691
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>20 499 108</b>	<b>15 030 096</b>	<b>19 462 027</b>	
<b>TOTAL CIAS ARLYSERE</b>	<b>28 090 556</b>	<b>19 892 356</b>	<b>27 053 475</b>	

A la suite de cette présentation et au vu de l'intervention de Mustapha HADDOU, il est confirmé que le CIAS Arlysère n'a pas la main sur tous les tarifs de ses services et notamment ceux de la Petite Enfance.

Concernant les EHPAD, l'analyse montre que les besoins en EHPAD sont de plus en plus importants. 343 personnes différentes en liste d'attente sur les 3 établissements. Il est constaté une liste d'attente importante avec cependant des degrés d'urgence différents. Les résidences autonomie accueillent de ce fait des personnes plus dépendantes.

Concernant les résidences autonomie, il est précisé que les recettes proviennent exclusivement des résidents. Le Département finance uniquement les animations.

Il est constaté une forte évolution de la masse salariale depuis 2019, avec pour l'année 2025, de nombreuses évolutions et avantages pour les agents comme la revalorisation des régimes indemnitaire/CIA, la participation de la collectivité à la prévoyance et à la mutuelle, la mise en place des tickets restaurants, ...

La subvention de l'Agglomération est inscrite à 3 100 000 €.

M. le Président rappelle que de nouveau les frais de personnel des services support ont été mesurés et répercutés sur les budgets annexes.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président clôture le débat d'orientations budgétaires.

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

